

**PROCES VERBAL  
REUNION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 21 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un du mois de Mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Présents (6) : BAZIARD Sandrine, MATHEY Marie-France, MOREY Michel, PETOT Christine, PRUDENT Magali, ROSSIGNOL Samuel.

Absente (1) : GELEY-SALMON Jessica.

Absentes excusées (2) : BRIDON Vanessa, KAUCHE Claire.

Pouvoir (1) : BRIDON Vanessa à ROSSIGNOL Samuel

Quorum : 5

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date de publication de la liste des délibérations : 28 Mars 2023

La séance est ouverte, Madame BAZIARD Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration procède à l'examen de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Adoption procès-verbal de la réunion du 07 Octobre 2022
- 2) Compte Administratif 2022
- 3) Compte de Gestion 2022
- 4) Affectation du résultat 2022
- 5) Budget Primitif 2023
- 6) Repas des Aînés du dimanche 30 Avril 2023
- 7) Informations et questions diverses.

\*\*\*\*\*

**1) ADOPTION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE2022**

Le Procès-Verbal de la réunion du 18 Octobre 2023, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

## **2) COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**D : 001/2023**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DRESSE PAR LE PRESIDENT – BUDGET DU CCAS**

**Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme PRUDENT Magali, Vice-Présidente,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à réaliser 2022, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion dressé par le receveur.

**A l'unanimité,**

Considérant que M. Samuel ROSSIGNOL, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances du BUDGET DU CCAS de SERRIGNY EN BRESSE en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice précédent</u></b>		
- déficit		
- excédent	1 892.66	
<b><u>Opérations de l'exercice</u></b>		
- mandats émis	2 695.64	
- titres émis	2 493.00	
<b><u>Résultats fin d'exercice</u></b>		
- déficit	202.64	
- excédent		

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 closes et les crédits de fonctionnement annulés.

## **3) COMPTE DE GESTION 2022 :**

**D : 002/2023**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET DU CCAS**

**Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

#### **4) AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

**D : 003/2023**

<b>OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET DU CCAS</b>
--

**Le Conseil d'Administration, constatant que :**

##### **Section de Fonctionnement**

Dépenses de l'exercice : 2 695.64 €  
Recettes de l'exercice : 2 493.00 €  
Déficit de l'exercice : - 202.64 €

Report 2021 : 1 892.66 €

**Résultat de fonctionnement 2022 cumulé : 1 690.02 €**

##### **Section d'Investissement**

Pas de section d'investissement

**Après délibération et à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2022 comme suit :

\* section de fonctionnement- recettes, article 002 : 1 690.02 €

#### **5) BUDGET PRIMITIF 2023 :**

**D : 004/2022**

<b>OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET CCAS</b>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Budget Primitif 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 5 900 €.

#### **6) BANQUET DES ANCIENS 2023 :**

Il aura lieu le dimanche 30 Avril.

Les membres du Conseil d'Administration choisissent le Traiteur Eric JACQUARD de Mervans et arrête le choix du menu à 45 € par personne (nappage et serviettes tissu, service de l'apéritif, service du repas à l'assiette jusqu'au café, débarras des tables, vaisselle, toutes les boissons et apéritifs compris).

*« Gougères - Mise en bouche*

*Pressé de joue de bœuf*

*Croustillant de grenouilles désossées à la crème et persillade*

*Sorbet fraise Limoncello*

*Pintade aux morilles, écrasée de pommes de terre fondante et grappe de petites tomates à la provençale, croûton aillé façon grand-mère*

*Assiette de 3 fromages affinés et verrine de fromage blanc crème et sucre*

*Dessert à convenir : propositions : Café gourmand ou mignardises*

*Pain, petit pain, café et chocolat. »*

La liste des invités est remise à chaque membre, la répartition des invités est faite parmi les membres. Les réponses sont à faire parvenir avant le 08 Avril 2023.

Les conjoints, les membres du conseil municipal et du CCAS sont invités également.

Une bouteille de champagne et un bouquet de fleurs seront offerts aux doyens de la journée.

## **7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

*Remerciements* : de Madame MONIN née JOURNAUX Ginette (fille de Madame Raymonde JOURNAUX) pour les fleurs offertes lors du décès de sa maman en février dernier

La séance est levée à 20 h 30

Le Secrétaire de séance,  
**S. BAZIARD**

Le Maire,  
**S. ROSSIGNOL**